

PROJET EDUCATIF
POUR L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET POUR L'ACCUEIL DU MERCREDI

Le projet éducatif est porteur des finalités de l'action et traduit une vision globale de l'éducation, une représentation de l'enfant et de son développement à partir de laquelle sont envisagées la présence et l'action des adultes. Il doit permettre à l'enfant de se sentir en sécurité, de vivre des expériences, de construire son individualité et, progressivement, d'avancer vers l'autonomie, d'éveiller son intelligence, de développer sa personnalité et sa créativité, d'établir des relations avec les autres, adultes et enfants, de vivre au sein d'un groupe.

Le projet éducatif sert de référence à l'équipe pédagogique pour l'élaboration des actions mises en place au sein de l'accueil périscolaire et de l'accueil de loisirs du mercredi. Ces accueils doivent être regardés comme un « pont » entre le milieu familial et le milieu scolaire où évolue l'enfant dans le respect de ses rythmes, et non comme une « continuité » de l'école.

Les objectifs à atteindre par l'équipe d'animation sont les suivants :

1 – Favoriser l'épanouissement personnel :

- permettre à l'enfant de se détendre et de prendre du plaisir
- favoriser son équilibre psychologique
- l'accompagner vers l'autonomie
- développer son envie de connaître, de découvrir
- développer son ouverture culturelle, intellectuelle, sociale
- développer la maîtrise de son corps

2 – Apprendre à vivre ensemble :

- développer la capacité de l'enfant à vivre en groupe
- développer son sens du collectif par la compréhension de la notion de responsabilité collective et le respect des règles qui en découlent
- le sensibiliser à la notion du respect des autres, des locaux, du matériel
- favoriser les échanges et le dialogue entre les enfants et l'équipe d'animation
- favoriser les échanges et le dialogue entre les parents et l'équipe d'animation
- favoriser la prise de conscience de son environnement

Ceci en lui permettant d'avoir accès à des activités d'expressions physiques, de loisirs, culturelles, sociales et de s'exprimer et d'échanger dans des lieux où il pourra s'investir.

Projet Educatif approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 12 novembre 2009.

A Campbon,

Le Maire,

Jean-Pierre MAISONNEUVE